

# Statistiques

D O N N É E S   S O C I O D É M O G R A P H I Q U E S   E N   B R E F

## TRAVAIL ET FAMILLE: ATTENTES TRADITIONNELLES ET NOUVELLES VALEURS DES CONJOINTS

Par Denis Laroche

**L**es hommes et les femmes du Québec vivant avec un conjoint partagent-ils des attentes conciliables envers la famille et le travail? En 1995, les répondants de l'Enquête sociale générale ont donné leur avis sur une série de 11 énoncés traitant des attentes exprimées envers les hommes et les femmes à l'égard de la famille et du travail (voir encadré à la page suivante). Ces énoncés ont été soumis aux répondants dans un ordre de départ aléatoire.

**L'Indice des chances relatives (Odds)** compare la proportion des répondants en accord avec un énoncé sur la proportion de ceux en désaccord (Demaris, 1992). Cet indice ne tient compte que des répondants qui se sont dits en accord (incluant en « accord entier ») ou en désaccord (incluant en « désaccord entier »). Ainsi, on peut observer si les chances relatives d'être ou non en accord avec un énoncé varient de manière systématique selon que l'énoncé s'applique aux femmes, aux deux conjoints ou aux hommes. Si l'indice est égal à 1, les chances d'être en accord ou en désaccord avec l'énoncé sont égales.

### Attitudes envers les femmes: acceptation de l'emploi, avec un penchant pour la famille

Les quatre premiers énoncés s'appliquent de manière explicite aux femmes et à diverses attitudes possibles envers leur participation au marché du travail et la famille. Pour chacun de ces énoncés, l'indice des chances relatives que les hommes soient en accord dépasse l'unité, indiquant que les hommes ont une tendance

plus grande à souscrire à chacun de ces énoncés qu'à s'y opposer. Ainsi, l'énoncé n° 3 présente les chances relatives les plus élevées de recevoir l'accord des hommes, avec une valeur de 1,84 contre 1. En d'autres termes, pour chaque homme en désaccord, il s'en trouve près de deux pour croire que les femmes veulent d'abord un foyer et des enfants.

L'énoncé sur les femmes qui suscite le moins d'approbation chez les hommes est l'énoncé n° 4 avec une valeur de 1,15 contre 1; soit un indice voisin de l'unité. Pour chaque homme qui se dit en désaccord avec l'éventualité d'un refus d'une promotion par une femme, si cela menace d'affecter le temps passé avec sa famille, il s'en trouve 1,15 pour souscrire à cette idée.

Chez les femmes, l'indice des chances relatives d'être en accord avec les énoncés portant sur les femmes évolue dans le même sens que chez les hommes. Il s'avère même un peu plus élevé, sauf en ce qui a trait à l'énoncé n° 3, où les femmes ont un peu moins de chances que les hommes de souscrire à une formulation

« traditionnelle » des aspirations de la plupart des femmes. Il y a quand même 1,63 femme disposée à dire que « ce que la plupart des femmes souhaitent réellement, c'est un foyer et des enfants », pour chaque femme portée à s'élever contre une telle assertion.

En somme, les hommes et les femmes se montrent réceptifs aux énoncés voulant que l'emploi constitue un gage d'indépendance pour les femmes, et qu'une femme en emploi puisse établir d'aussi bons rapports avec ses enfants que les mères en dehors du marché du travail. Par contre, on continue de penser que le foyer et les enfants restent leur première préoccupation, et on estime convenable, par une faible marge, de refuser une promotion si le temps accordé à la famille devait s'en res-

### Table des matières

Travail et famille : attentes traditionnelles et nouvelles valeurs des conjoints .....	1
Deux fois plus d'unions libres depuis dix ans .....	4
Le profil de consommation des ménages, d'une génération à l'autre .....	6
D'une génération à l'autre, les difficultés à trouver un emploi sont plus grandes sans un diplôme postsecondaire .....	7

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>1- Les mères sur le marché du travail peuvent établir des rapports aussi chaleureux et solides avec leurs enfants que celles qui n'occupent pas un emploi rémunéré.</p> <p>2- La meilleure façon pour une femme d'être indépendante, c'est d'avoir un emploi.</p> <p>3- Avoir un emploi, c'est bien, mais ce que la plupart des femmes souhaitent réellement, c'est un foyer et des enfants.</p> <p>4- Une femme devrait refuser une promotion au travail si cela implique passer trop peu de temps avec sa famille.</p> | <p>5- Il est tout aussi satisfaisant de tenir maison que d'occuper un emploi rémunéré.</p> <p>6- L'homme et la femme devraient tous deux contribuer au revenu du ménage.</p> <p>7- Les enfants d'âge préscolaire risquent de souffrir du fait que leurs deux parents sont sur le marché du travail.</p> <p>8- Avoir une famille, c'est bien beau, mais ce que la plupart des hommes souhaitent réellement, c'est d'avoir du succès dans leur travail.</p> | <p>9- Un homme ne doit pas être nécessairement très impliqué dans les tâches quotidiennes liées à l'éducation des enfants; cela n'est pas principalement la responsabilité des hommes.</p> <p>10- Si un homme gagne suffisamment d'argent pour que sa femme et ses enfants vivent confortablement, alors il a rempli son rôle d'époux et de père.</p> <p>11- Un homme devrait refuser une promotion au travail si cela implique passer trop peu de temps avec sa famille.</p> |
|---|---|---|

Source : Documentation sur le fichier de microdonnées, questionnaire ESG p. 16, Statistique Canada.

sentir (Zukevich Ghalam, 1997). Ces énoncés, sans être incompatibles, laissent entrevoir certaines contraintes à l'emploi des femmes. Par ailleurs, les chances relatives de penser qu'il est aussi valable de tenir maison que d'être en emploi sont comparables chez les hommes et les femmes; par contre, on ne sait trop si cet énoncé s'applique à une personne en général, aux femmes en général ou bien aux répondants eux-mêmes (énoncé n° 5).

#### L'emploi des deux conjoints: le pour et le contre

Le dilemme entre famille et travail est également palpable dans le cas des énoncés n°s 6 et 7 portant sur les deux conjoints. Ainsi, le principe de l'apport des deux conjoints au revenu du ménage fait l'objet d'une approbation massive, alors que les chances relatives d'y souscrire sont de 3,04 contre 1 chez les hommes et de 4,22 contre 1 chez les femmes. Par contre, l'indice des chances relatives d'agréer avec l'idée que les enfants d'âge préscolaire sont pénalisés si les deux parents travaillent est de 2,06 contre 1 chez les hommes; il est à peine moins élevé chez les femmes, avec 1,94 contre 1. En somme, il est souhaitable que les

deux conjoints contribuent au revenu familial, mais les jeunes enfants risquent d'être pénalisés si tel est le cas.

#### Attitudes envers les hommes: l'emploi d'abord, mais sans négliger la famille

Les énoncés qui ont trait aux hommes ajoutent une dimension supplémentaire à la tension entre famille et travail. Ainsi, l'indice des chances relatives sur l'affirmation à l'effet que le succès au travail constitue la principale préoccupation des hommes est de 1,69 contre 1 chez les hommes, comparé à 1,56 contre 1 chez les femmes. Ce stéréotype du rôle des hommes s'avère donc à peine moins courant que celui ayant trait aux aspirations des femmes présenté à l'énoncé n° 3. Par contre, dans le cas des trois derniers énoncés, les indices des chances relatives sont tous inférieurs à l'unité, autant chez les hommes que chez les femmes, indiquant que la probabilité de s'y opposer est plus grande que celle d'y souscrire.

C'est nettement le cas pour l'énoncé à l'effet que l'éducation des enfants n'est pas du ressort des hommes:

les chances d'agréer avec un tel principe sont à peine de 0,10 contre 1 chez les hommes, alors que chez les femmes, les chances sont encore moindres, à 0,05 contre 1. Les femmes sont également peu enclines, à 0,53 contre 1, à souscrire à l'idée qu'un homme a rempli son rôle d'époux et de père s'il gagne assez d'argent pour assurer le confort familial. Par contre, chez les hommes, l'indice est beaucoup plus près de l'unité. Enfin, l'idée qu'un homme refuse une promotion si cela compromet le temps passé avec sa famille, reçoit un accueil moins favorable que s'il s'agit d'une femme. Les chances relatives d'être en accord sont de 0,89 chez les hommes, et de 0,79 chez les femmes, indiquant une réticence encore plus grande de la part de ces dernières.

#### Famille et travail: des exigences souvent contradictoires

En somme, si l'entrée sur le marché du travail confronte les femmes à de nombreux dilemmes entre les contraintes de l'emploi et les exigences familiales, en accordant une certaine priorité aux dernières, il appert que les hommes ne sont guère plus épargnés par la tension entre le travail

et la famille. L'apport d'un revenu décent n'est pas considéré suffisant pour s'acquitter de son rôle envers la famille; il faut notamment se consacrer à l'éducation des enfants, tout en accordant une certaine préférence au travail quand se présente une possibilité d'avancement.

Enfin, les **Rapports des chances relatives** (*Odds ratios*) attestent que les indices des chances relatives des femmes et des hommes ont tendance à varier à l'unisson, selon que l'énoncé s'applique à l'un ou l'autre sexe et que le répondant est un homme ou une femme. Si le rapport des chances relatives est égal à l'unité, il ne

se trouve aucune association entre le fait d'être un homme ou une femme et les chances relatives de souscrire à un énoncé. Si le rapport est inférieur à l'unité, le fait d'être un homme prédispose à de moins grandes chances relatives d'agréeer avec un énoncé que ce n'est le cas pour une femme; par contre, si ce rapport est supérieur à l'unité, le fait d'être un homme s'accompagne d'une propension plus grande à souscrire à l'énoncé.

Ainsi, on constate que les hommes ont une tendance plus élevée que les femmes à adhérer aux énoncés sur les hommes qui, sauf l'énoncé n° 11,

présentent des stéréotypes plutôt « traditionnels » des rôles des hommes. De même, dans les cas où un énoncé ayant trait aux femmes présente une coloration plus traditionnelle, le rapport a tendance à dépasser l'unité, comme c'est le cas pour l'énoncé n° 3. Cela est aussi vrai, mais dans une faible mesure, pour les énoncés n°s 5 et 7. Par contre, dans le cas des énoncés n°s 1, 2 et 6 au contenu moins conventionnel quant au travail féminin, le ratio est inférieur à l'unité, indiquant une propension moins grande des hommes à y souscrire.

**Indice des chances relatives d'être en accord, selon l'énoncé en rubrique sur les rôles et responsabilités des hommes et des femmes, selon le sexe, Québec, 1995**

	Indices des chances relatives		Rapport des indices des chances relatives
	Hommes	Femmes	Hommes/Femmes
1- Mères en emploi ou au foyer : adéquat pour enfants.	1,54	1,76	0,87
2- Emploi : gage de l'indépendance pour une femme.	1,32	1,74	0,76
3- Foyer et enfants : vraie préoccupation des femmes.	1,84	1,63	1,13
4- Femme : refus d'une promotion pour la famille.	1,15	1,24	0,93
5- Aussi valable de tenir maison que d'être en emploi.	2,26	2,17	1,04
6- Apport des deux conjoints au revenu du ménage.	3,04	4,22	0,72
7- Deux parents en emploi : jeunes enfants pénalisés.	2,06	1,94	1,07
8- Succès au travail : vraie préoccupation des hommes.	1,69	1,56	1,08
9- Éduquer les enfants : pas la tâche des hommes.	0,10	0,05	1,90
10- Un revenu décent : apport suffisant d'un homme.	0,81	0,53	1,52
11- Homme : refus d'une promotion pour la famille.	0,89	0,79	1,14

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale 1995, fichier de microdonnées.

Note : L'indice des chances relatives ne tient compte que de la proportion des répondants qui se sont dits en accord ou en désaccord avec un énoncé. La proportion des répondants classés comme « Sans opinion », « Ne sait pas » ou « Non déclarés » est faible et ne dépasse pas 10 % dans la grande majorité des cas.

**Références**

Alfred Demaris (1992), *Logit Modelling : Practical Applications*, Sage Publications, 87 p.  
 Peter J. Smith et Roderic Beaujot (1997), *Men's Orientation toward Marriage and Family Roles*, Discussion Paper n° 97-14, Population Studies Center, University of Western Ontario, <http://www.sscl.uwo.ca/sociology/popstudies/dp.html>.  
 Nancy Zukevich Ghalam (1997), « Attitudes à l'égard des femmes, du travail et de la famille », *Tendances sociales canadiennes*, automne, Statistique Canada, cat. 11-008-XPF, p. 14-18.

## DEUX FOIS PLUS D'UNIONS LIBRES DEPUIS DIX ANS

par Louis Duchesne

Les statistiques des naissances nous ont permis de voir dans un numéro précédent (vol.1 n° 3) que plus de la moitié des naissances au Québec surviennent maintenant hors mariage. Ces statistiques révélaient également l'importance grandissante de l'union libre. Les données récentes du recensement de 1996 permettent de dessiner un portrait précis de la fréquence de l'union libre à chaque âge et dans les régions.

Parmi le 1,4 million de couples recensés en 1996 au Québec, un peu plus de 400 000 ont déclaré vivre en union libre; c'est 24 % des couples. La hausse est considérable depuis quelques années : la proportion était de 19 % en 1991, de 12 % en 1986 et de 8 % en 1981. Depuis dix ans, la proportion des couples en union libre a donc doublé et, depuis 15 ans, elle a triplé.

L'union libre est surtout répandue chez les jeunes adultes, comme on le voit à la figure ci-dessous qui présente la proportion des individus qui vivent en union libre à chaque âge en 1996 et en 1986. Le sommet est observé chez les femmes de 26 ans, alors que 34 % des femmes de cet âge sont en union libre; chez les hommes, le maximum est atteint à 28 et 29 ans avec un taux de 30 %. Aux âges plus avancés, l'union libre diminue en fréquence puisque cer-

tains couples finissent par se marier et que l'on trouve chez les plus vieux des couples formés à l'époque où l'union libre n'était pas tellement acceptée. Il n'en reste pas moins que la fréquence de l'union libre n'est pas négligeable : ainsi, en 1996, 19 % des hommes et 17 % des femmes de 40 ans vivent en union libre et, au début de la cinquantaine, 11 % des hommes et 8 % des femmes vivent en couple sans être mariés légalement.

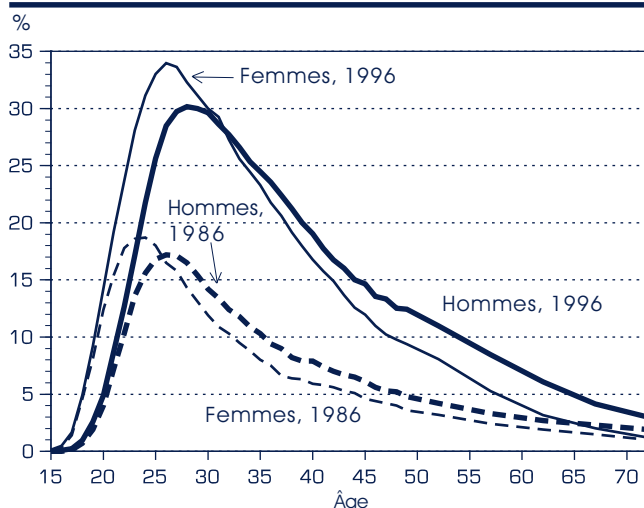
Le contraste avec les proportions de 1986 est saisissant et montre bien la hausse considérable de l'union libre. Les partenaires en union libre sont un peu plus jeunes et le sommet est de 19 % chez les femmes de 23 et 24 ans et de 17 % chez les hommes de 26 et 27 ans. Dix ans plus tard, ces jeunes filles ont 33 et 34 ans et on en trouve encore plus en union libre, soit le quart, et les hommes affichent

à 36 ans une proportion de 24 %. C'est donc dire qu'à l'intérieur des générations, l'union libre progresse dans le temps avec l'âge.

Avec une telle fréquence de l'union libre chez les jeunes, on devine facilement que la plupart de ceux qui vivent en couple ne sont pas mariés légalement et c'est effectivement ce que l'on voit à la figure ci-dessous qui présente ces proportions. Ainsi, 78 % des hommes de 20-24 ans qui sont en couple ne sont pas mariés comme 72 % des femmes des mêmes âges. Même au début de la quarantaine, 23 % des hommes et 20 % des femmes en couple sont en union libre.

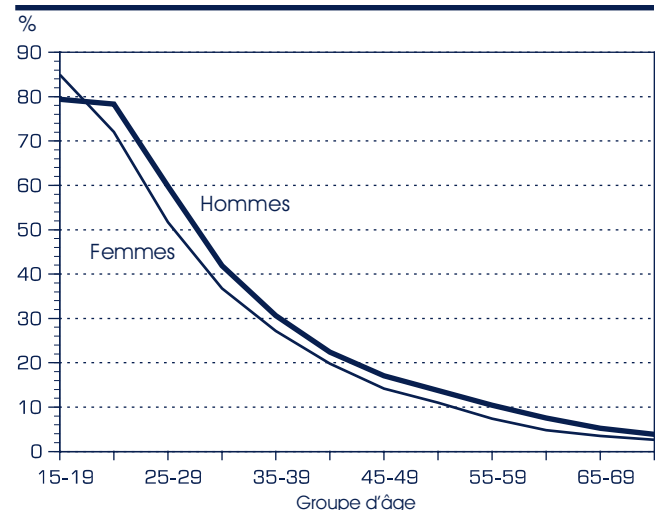
Les régions sont loin d'afficher des proportions semblables de fréquence de l'union libre comme le tableau de la page suivante permet de le constater. Dans la région de Montréal un couple sur cinq est en union libre; c'est la proportion la plus faible. Les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Laval suivent de près avec 21 %. C'est en Abitibi-Témiscamingue que les couples vivent le plus en union libre; un couple sur trois n'est pas marié. Le contraste est grand entre la région

**Personnes vivant en union libre selon l'âge et le sexe, Québec, 1986 et 1996**



Source : Statistique Canada, Recensements de 1986 et de 1996, tableaux spéciaux.

**Proportion de personnes en couple vivant en union libre, selon l'âge et le sexe, Québec, 1996**



Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

de Montréal et les régions de la couronne nord, Lanaudière et Les Laurentides, où 27 et 30 % des couples sont en union libre en regard de seulement 20 % à Montréal. L'augmentation de la fréquence des unions libres entre 1991 et 1996 est très importante partout, sauf dans la région de Montréal où la proportion ne varie que de deux points, de 18 à 20 %.

On observe de plus grands écarts entre les municipalités; le tableau ci-dessous présente les 40 municipalités affichant les plus fortes et les plus faibles proportions de couples en union libre parmi les municipalités ayant au moins 500 couples. Dans deux municipalités, Saint-Colomban et Pointe-Label, 40 % des couples ne sont pas mariés alors qu'à l'autre extrême, seulement 4 % des couples de Hampstead et Côte-Saint-Luc ne le sont pas. Dans le groupe des faibles fréquences de l'union libre, la concentration des municipalités à forte présence anglophone de la banlieue ouest de l'île de Montréal saute

aux yeux. Ce sont ces municipalités qui font baisser la moyenne de la région de Montréal, puisque dans la municipalité de Montréal, un couple sur quatre est en union libre. Parmi les municipalités les plus importantes, on trouve des proportions de 31 % à Québec et à Longueuil et de 24 % à Gatineau.

Louis Roussel oppose en Europe deux types de famille, celles du Nord et du Sud, ayant des comportements contraires en ce qui concerne le mariage, le divorce et les naissances hors mariage. « Les pays du Nord considèrent que les comportements sont dans ce domaine « privés » et que l'idée de la légitimité (des naissances) est désuète : mariage ou cohabitation, naissance dans le mariage ou hors du mariage, voilà des différences qui ne sont plus guère perçues. » Le Québec, qui était sans aucun doute dans la sphère du Sud il n'y a pas si longtemps, a maintenant rattrapé les pays scandinaves s'il ne les a pas dépassés.

**Proportion des couples vivant en union libre par région administrative, Québec, 1991 et 1996**

Région	1991	1996
	%	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	20,0	27,3
Bas-Saint-Laurent (01)	18,2	25,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	14,4	21,1
Québec (03)	20,1	26,4
Chaudière-Appalaches (12)	15,5	22,2
Mauricie (04)	19,0	25,4
Centre-du-Québec (17)	17,5	24,7
Estrie (05)	18,9	25,4
Montérégie (16)	19,7	25,5
Montréal (06)	18,1	20,3
Laval (13)	17,1	21,2
Lanaudière (14)	20,4	27,4
Les Laurentides (15)	22,7	29,7
Outaouais (07)	19,7	24,2
Abitibi-Témiscamingue (08)	25,8	32,9
Côte-Nord (09)	22,5	30,0
Nord-du-Québec (10)	19,9	26,7
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>19,0</b>	<b>24,4</b>

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 et de 1996.

**Plus fortes et plus faibles proportions de couples en union libre dans les municipalités<sup>1</sup>, Québec, 1996**

Municipalité	Plus fortes proportions		Municipalité	Plus faibles proportions	
	Ensemble des couples	En union libre		Ensemble des couples	En union libre
	n	%		n	%
1 Saint-Colomban	1 455	41,2	Hampstead	1 750	4,0
2 Pointe-Label	510	40,2	Côte-Saint-Luc	7 185	4,1
3 Sullivan	810	38,9	Montréal-Ouest	1 305	6,1
4 Senneterre	785	38,9	Kirkland	4 685	6,2
5 Labelle	540	38,0	Dollard-des-Ormeaux	11 230	6,6
6 Saint-Lin	2 315	37,6	Baie-d'Urfé	1 055	7,1
7 LeMoyne	1 000	37,5	Beaconsfield	5 045	7,4
8 Val-d'Or	5 575	37,3	Mont-Royal	4 435	8,3
9 Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	540	37,0	Hudson	1 275	9,4
10 L'Épiphanie	995	36,7	Westmount	4 535	10,1
11 Val-Senneville	645	36,4	Saint-Laurent	16 275	10,2
12 Sainte-Anne-des-Monts	1 295	36,3	Pointe-Claire	6 995	11,0
13 L'Épiphanie	700	35,7	Roxboro	1 460	11,6
14 Sainte-Catherine	3 515	35,7	Normandin	920	13,0
15 La Plaine	3 610	35,5	Saint-Léonard	16 665	13,4
16 Saint-Zotique	1 005	35,3	East Broughton	630	14,3
17 Des Ruisseaux	1 360	35,3	Brossard	15 895	14,4
18 Sainte-Agathe-Sud	540	35,2	Saint-Zacharie	545	14,7
19 Sainte-Anne-des-Lacs	640	35,2	Shipton	680	14,7
20 Saint-Hippolyte	1 525	35,1	Pierrefonds	12 385	14,9

1. Municipalités comptant au moins 500 couples.  
Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

**Référence**

Louis Roussel (1996), « La famille en Europe : divergences et convergences », in Institut National d'Études Démographiques, *Populations, L'état des connaissances*, Paris, La découverte, 334 p., p.143-147.

## LE PROFIL DE CONSOMMATION DES MÉNAGES, D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

Par Sylvie Jean

Le BSQ publiera prochainement le second volume de la publication *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*. Le chapitre portant sur les dépenses de consommation rapporte que, de 1977 à 1992, les ménages dépensent une moins forte proportion de leur budget pour se nourrir et s'habiller, ils diminuent aussi leur consommation de tabac et de boissons alcoolisées, mais le logement, les transports, les loisirs et l'entretien ménager prennent plus d'importance.

Ainsi, la proportion de la consommation courante totale avant impôt destinée à l'alimentation passe de 22 à 19 %. L'habillement voit sa part diminuer de 9 à 7 % et le tabac et les boissons alcoolisées, de 9 à 5 %. Par ailleurs, le logement qui représentait 21 % des dépenses de l'ensemble des ménages s'accroît à 23 %. La part du transport augmente de 16 à 18 %, celle des loisirs, de 5 à 7 % et les dépenses en entretien ménager de 4 à 6 %.

La consommation courante comprend, outre ces principaux postes, les dépenses relatives aux articles et accessoires d'ameublement, aux soins de santé, aux soins personnels, aux imprimés, à l'éducation, ainsi que les dépenses diverses.

Le profil de consommation varie selon les générations et les étapes du cycle de vie. La figure ci-contre, qui illustre la proportion allouée aux principaux postes budgétaires chez trois groupes de générations de ménages selon l'âge, montre que cette évolution n'est pas la même pour toutes les générations. Les trois groupes retenus représentent les jeunes générations (1952-1957), celles d'âge mûr (1937-1942) et les plus anciennes (1922-1927).

Les générations 1952-1957, aux âges 20-24 ans, accordent une part identique de leur consommation totale à l'alimentation, au logement et au transport (19 %). La part du budget consacrée à l'alimentation varie peu au cours de la période observée, tandis que celle allant au logement augmente plus fortement que la moyenne et celle affectée au trans-

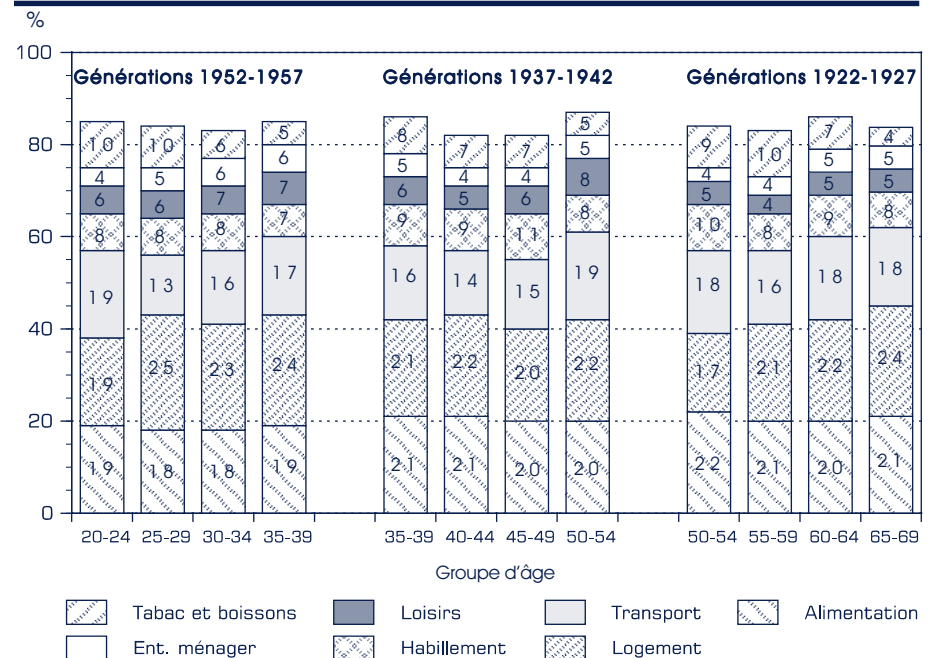
peine au cours de la période et demeurent autour de 5 %, avec une diminution à 4 % aux âges 40-44 ans et 45-49 ans. On voit que ce sont surtout les jeunes générations qui font augmenter ce poste pour l'ensemble des ménages. On remarque aussi que la part du budget consacrée au transport atteint un nouveau sommet à 50-54 ans.

Chez les générations 1922-1927, le profil de consommation est caractérisé par la forte hausse de la proportion attribuée au logement avec l'avancement en âge. Les générations nées avant 1942 diminuent le montant consacré au logement; toutefois, leur consommation totale baisse encore plus. Par ailleurs, la part de la consommation alliant au transport et aux loisirs est assez constante durant cette période.

port diminue (contrairement à l'ensemble des ménages), un sommet étant atteint aux âges 20-24 ans. La proportion allouée au transport aux âges 35-39 ans est toutefois supérieure à celle des générations 1937-1942 aux mêmes âges. Les autres postes évoluent dans le même sens que pour l'ensemble des ménages.

L'évolution de la consommation chez les générations 1937-1942 correspond assez exactement à la tendance générale, à l'exception des dépenses en entretien ménager qui varient à

**Part de la consommation totale allouée à certains postes de dépenses selon l'âge, trois groupes de générations, Québec, 1977 à 1992**



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le BSQ).

## D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE, LES DIFFICULTÉS À TROUVER UN EMPLOI SONT PLUS GRANDES SAUS UN DIPLÔME POSTSECONDAIRE

Par Suzanne Asselin

**U**n diplôme postsecondaire signifie un meilleur taux d'emploi à temps plein toute l'année et un meilleur revenu, non seulement au début de la carrière, mais aussi après un certain temps sur le marché du travail. Une étude semblable a été effectuée à l'échelle canadienne en 1993 par Susan Crompton. Cet article est un extrait d'un des chapitres du second volume de la publication *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie* qui paraîtra à l'été 1998.

L'analyse décrit la situation des jeunes adultes de 25-29 ans appartenant à quatre groupes quinquennaux de générations : de 1952-1957 à 1966-1971.

Le choix des 25-29 ans est fondé sur le fait que normalement à ce groupe d'âge, la scolarité désirée est atteinte et la transition entre les études et le marché du travail est amorcée ou déjà réalisée.

Pour répondre aux critères de fiabilité des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs pour le Québec, deux niveaux d'études sont retenus : les études secondaires partielles ou complétées et les études postsecondaires complétées. Ces deux niveaux d'études, définis par le plus haut niveau d'instruction complété, ne regroupent pas l'ensemble de la population. Ainsi, un peu moins de 15 % des 25-29 ans sont exclus, soit ceux n'ayant pas complété neuf années d'études ou ayant fait des études postsecondaires partielles.

Pour dresser le portrait des jeunes de 25-29 ans au fil du temps, quatre années ont été choisies : 1981, 1985, 1991 et 1995. La fin de l'année 1981 de même que toute l'année 1991 sont marquées par des récessions. Les années 1985 et 1995 sont plutôt des années de reprise de l'activité du marché du travail.

De 1981 à 1995, la proportion des personnes de 25-29 ans n'ayant fait que des études secondaires représente une part de moins en moins importante des 25-29 ans, passant de 56,1 à 25,2 %. À l'inverse, les di-

plômés d'études postsecondaires connaissent une forte augmentation, la proportion passant de 29,2 % à 63,4 %.

### Le sort des jeunes ayant fait des études secondaires partielles ou complètes se détériore

Des générations plus anciennes aux plus récentes, la situation sur le marché du travail chez les jeunes n'ayant fait que des études secondaires s'est détériorée. À 25-29 ans, la proportion de travailleurs et le revenu d'emploi des générations 1966-1971 sont inférieurs à ceux des générations 1952-1957, tandis que la proportion de chômeurs est plus élevée. Chez ces jeunes moins scolarisés, les nouvelles générations ont donc plus de difficultés sur le marché du travail.

Dans le cas du revenu d'emploi, il baisse de façon continue entre chaque génération. Quant aux différents indices mesurant le cheminement sur le marché du travail en regard de l'embauche ou de la stabilité de l'emploi, il y a fluctuation d'une génération à l'autre, mais il se dégage une tendance générale à la baisse.

Au cours de la période 1981-1995 le taux de chômage reste élevé, signe que l'obtention d'un emploi demeure un problème. Les critères d'embauche sont de plus en plus élevés. Au chômage conjoncturel semble s'ajouter une part de chômage structurel, lequel provient des entreprises qui ont effectué une restructuration de leurs activités conduisant

à des pertes d'emplois (Tremblay, 1997). Dans les années 90, en plus du chômage élevé, s'ajoute pour les jeunes la difficulté d'occuper un emploi à temps plein toute l'année.

### Les diplômés d'études postsecondaires font meilleure figure

Au gré des cycles économiques et des changements structurels du marché du travail au cours de la période 1981-1995, le sort des générations moins scolarisées contraste avec celui des diplômés du postsecondaire.

Par exemple, chez les générations nées en 1966-1971, les diplômés atteignent des taux d'emploi total et à temps plein toute l'année supérieurs à ceux des jeunes ayant fait des études secondaires seulement : 91,0 et 54,6 % contre 79,4 et 42,3 %. Leur taux de chômage est inférieur (9,6 % contre 18,2 %) et leur revenu d'emploi moyen supérieur (23 500 \$ contre 18 000 \$).

Chez les plus scolarisés, la situation des nouvelles générations par rapport aux anciennes est stable pour le taux d'emploi, meilleure pour le taux de chômage et moins bonne pour le revenu moyen.

Les différences entre les jeunes adultes des deux niveaux de scolarité se sont accentuées au cours de la période. L'écart du taux de chômage selon la scolarité s'est agrandi en raison d'une augmentation du taux chez les personnes moins scolarisées et d'une diminution chez les diplômés du postsecondaire. Presque inexistant en début de période, l'écart augmente à 8,6 points de pourcentage en fin de période. Chez les plus récentes générations étudiées (1966-1971), le taux de chômage des diplômés du postsecondaire est deux fois moins élevé que celui des personnes n'ayant que des études secondaires.

L'écart entre la rémunération des diplômés d'études postsecondaires et ceux qui ont fait des études secondaires s'élargit aussi, passant de 2 400 \$ (\$ constants de 1995) en 1981 à 5 500 \$ en 1995. La baisse de revenu au cours des années a affecté les deux niveaux de scolarité, mais elle est moins prononcée pour les diplômés du postsecondaire.

### Dix années plus tard, le niveau d'instruction l'emporte sur l'expérience de travail

Avec l'expérience de travail au fil de la vie d'une génération, on s'attend à une amélioration des indicateurs d'emploi et de revenu. Tel n'est pas le cas pour ceux ayant une plus faible scolarité, nés dans la première moitié des années 50, qui se sont retrouvés dix années plus tard, à l'âge de 35-39 ans, avec un même niveau d'emploi et de revenu. Pendant

ce temps, les diplômés du postsecondaire des mêmes générations haussaient leur revenu, au départ plus élevé et ce, malgré le contexte économique défavorable en début comme en fin de période (1981-1991). Par ailleurs, chez les générations ayant atteint ces âges au moment de la reprise économique en 1985 et 1995 (nées dans la seconde moitié des années 50), les jeunes à faible scolarité ont pu améliorer leur stabilité d'emploi et leur revenu, mais pas autant que leurs homologues diplômés.

### Embauche, stabilité et revenu d'emploi des 25-29 ans selon le niveau de scolarité, Québec, quelques générations

	Taux d'emploi		Taux de chômage <sup>1</sup>	Gains moyens	
	Tous les travailleurs	Travailleurs à temps plein toute l'année		Tous les travailleurs	Travailleurs à temps plein toute l'année
	%			(dollars de 1995)	
<b>Ayant fait des études secondaires</b>					
Génération 1952-1957 (1981)	81,0	48,6	15,5	24 400	30 900
Génération 1956-1961 (1985)	82,4	49,9	15,3	20 900	26 600
Génération 1962-1967 (1991)	75,6	43,1	18,4	19 000	24 300
Génération 1966-1971 (1995)	79,4	42,3	18,2	18 000	22 100
<b>Diplômés d'études postsecondaires</b>					
Génération 1952-1957 (1981)	89,1	54,2	14,7	26 800	34 300
Génération 1956-1961 (1985)	92,2	58,0	10,7	25 000	31 600
Génération 1962-1967 (1991)	92,6	58,5	11,1	23 900	29 700
Génération 1966-1971 (1995)	91,0	54,6	9,6	23 500	30 900

1. Taux de chômage calculé sur l'année suivante. Estimation dont la fiabilité est douteuse en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.  
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs (totalisations effectuées par le BSQ).

### Références

Susan Crompton (Automne 1995), « Perspectives d'emploi des diplômés du secondaire », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75-001F, Ottawa, p. 9-15

Diane-Gabrielle Tremblay (1997), *Économie du travail : les réalités et les approches théoriques*, Montréal, Éditions St-Martin et Télé-Université, 596 p.

Ce bulletin est publié par le : Bureau de la statistique du Québec  
 Il est réalisé à la : Direction des statistiques sociodémographiques  
 Sous la direction de : Claude Dionne  
 Pour plus de renseignements  
 veuillez communiquer avec : Sylvie Jean, chargée de projet  
 200, chemin Sainte-Foy 2<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec)  
 G1R 5T4  
 Tél.: (418) 691-2406  
 Internet : <http://www.bsq.gouv.qc.ca>  
 Courrier électronique : [Demographie@bsq.gouv.qc.ca](mailto:Demographie@bsq.gouv.qc.ca)

